



©Architecte DAGBERT ▲

NF contreplaqué CTB-X

La marque de qualité du panneau contreplaqué

Cette certification atteste les caractéristiques techniques, les performances et l'aptitude à l'emploi des panneaux de contreplaqué destinés à une utilisation en emploi extérieur et à l'exposition prolongée à l'eau et aux intempéries, sous réserve d'avoir associé la protection adaptée à l'utilisation du contreplaqué.

On retrouve donc principalement le contreplaqué certifié pour des utilisations en :

- agencement y compris dans les pièces humides
- structure en situation exposée
- emballage industriel
- construction nautique...

Le panneau NF contreplaqué CTB-X offre une grande adaptabilité et polyvalence d'emploi. Sa qualité de surface lui permet également de pouvoir recevoir des finitions qui vont offrir un grand choix esthétique dans l'agencement.

Pourquoi choisir un panneau NF contreplaqué CTB-X ?

Marque de certification élitiste en termes de performance, NF contreplaqué CTB-X va au-delà des exigences de la norme NF EN 636-3 notamment sur :

- la qualité des plis et faces extérieures ;
- la qualité du collage ;
- la durabilité biologique des essences choisies ;
- les émissions de COV : classement E1 de dégagement de formaldéhyde, issu des panneaux de dérivés du bois, obligatoire pour un usage intérieur ;
- La garantie du panneau contreplaqué est de 10 ans.



- ✓ Agencement intérieur
- ✓ Décoratif
- ✓ Ignifugé
- ✓ Nautisme
- ✓ Coffrage
- ✓ Bardage
- ✓ Souple cintrable
- ✓ Moulé
- ✓ Etc.





▲ ©JOUBERT Plywood



Lycée des métiers de la mer ©HPL Architectes ▲

Un contrôle en continu par tierce partie : un gage de constance de la qualité

FCBA, organisme certificateur, audite sur site deux fois par an la qualité des contrôles internes. Lors de ces audits, des prélevements sont effectués pour essais dans les laboratoires de FCBA. Les résultats permettent d'attester de la qualité du produit et des moyens de contrôle de l'entreprise (laboratoires en interne).

En résumé, NF contreplaqué CTB-X c'est l'assurance d'avoir :

- un panneau fiable, polyvalent et garanti 10 ans ;
- des caractéristiques contrôlées et attestées par un organisme certificateur indépendant deux fois / an ;
- des impacts sur la qualité de l'air maîtrisés ;
- un réseau d'entreprises titulaires responsables.



▲ ©Allin Contreplaqués Peuplier & Okoumé Marine & Techniques



▲ ©Architecte Jérôme Brunet

Plus d'informations

Retrouvez la liste des produits certifiés, des titulaires et des référentiels sur fcba.fr/certifications_nf-contreplaques-ctbx-ctbc

Téléchargez le Cahier 106, Le contreplaqué dans la construction NF extérieur CTB-X : lecontreplaqué.com/telechargement

Tout sur le contreplaqué : lecontreplaqué.com



Contact

Vincent Bernard
Gestionnaire de la marque NF
contreplaqué CTB-X

vincent.bernard@fcba.fr
 +33 (0)6 29 47 64 29



Allée de Boutaut – BP227
33028 Bordeaux Cedex
+33 (0)5 56 43 63 00

fcba.fr